

suite des dévastations toujours croissantes des lépidoptères et de leurs adhérents. Il avisa, disons-nous, le bon prince, que les abus de la chasse, en temps qu'elle s'attaque aux petites races d'oiseaux insectivores, étaient la cause première de la prodigieuse multiplication des insectes nuisibles qui surabondaient dans ses États. Que fit-il, le monarque, qui confondait dans une égale haine les charançons, les maltotiers et les courtisans ? Il résolut de faire aux insectes nuisibles une guerre acharnée, à mort, une sorte de guerre de sept ans, non par lui ni par ses Brandebourgeois en personne, mais par les alliés qu'il sut habilement associer à sa politique administrative. Pour cela il ne consulta ni son gouvernement, ni ses ministres, ni son conseil d'État, ni ses savants, ni ses chambres, ni son sénat, ni ses conseillers de département, ni ses préfets. Il fit sa volonté despotique ; et, pour cette fois, il eut raison, car il obtint sans conteste ce qu'il avait sagement conçu et voulu. La chasse fut sévèrement prohibée pendant plusieurs années dans tous ses États, qui alors... alors ne venaient pas confiner à la terre de France. Quelques paniers de moineaux furent apportés des provinces voisines comme corollaires de la loi. Enfin, les insectivores respirèrent et finirent par se multiplier comme les fruits, les légumes et les troupeaux sur la terre de Chanaan. Et il en fut si bel et si bien du concours reconnaissant de ces nouveaux alliés, que l'équilibre providentiel ne tarda pas à se rétablir, au préjudice des insectes nuisibles et en faveur de l'abondance des récoltes que les sages prévisions du roi étaient parvenues à ramener dans ses États.

Vous faut-il encore une autre autorité ? Vous faut-il la sanction d'une autre expérience ? la voici : Lorsque le Lyonnais Poivre mit le pied dans son gouvernement de Bourbon, il se trouva que des nuées de sauterelles venues de Madagascar, avaient mis l'île aux abois. Par son ordre quelques pai-